

**BALANCE**  
**DU COMPTE 431000 AU COMPTE 467011**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Avec brouillard      Hors simulation      Avec comptes soldés

Avec les écritures lettrées et non lettrées      Avec les écritures pointées et non pointées

N° de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
431000	Sécurité sociale	2 839,74	2 974,56		134,82
431001	URSSAF DDA		408,00		408,00
437100	Audiens à payer	2 575,50	2 689,98		114,48
437400	Cmb	29,26	54,27		25,01
437420	Pole emploi à payer	1 130,81	1 179,66		48,85
437800	Cotisation SVP	202,66	222,17		19,51
442100	DGFIP PAS	52,41	54,80		2,39
444000	Etat impôt sur les bénéfices	97,00	97,00		
445665	Tva récupérable à 20%	28 235,75	28 148,06	87,69	
445712	Tva collectée 5,5 %	3 680,73	3 680,73		
445715	Tva à payer à 20%	12 349,80	12 365,72		15,92
467011	Afdas	9,20	78,61		69,41
<b>TOTAL CLASSE 4</b>		<b>51 202,86</b>	<b>51 953,56</b>	<b>87,69</b>	<b>838,39</b>

<b>TOTAL BALANCE</b>	<b>51 202,86</b>	<b>51 953,56</b>	<b>87,69</b>	<b>838,39</b>
----------------------	------------------	------------------	--------------	---------------

<b>SOLDE BALANCE</b>		<b>750,70</b>		
----------------------	--	---------------	--	--

**one step**  
**Liase fiscale 2023**

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

*Version de travail éditée le 31/12/2024*

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
<b>A</b>	<b>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
one step - SIREN : 334536414			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
18 rue du fbg du temple 75011 paris FRANCE					
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
<b>B</b>	<b>ACTIVITÉ</b>				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		<input type="checkbox"/>
<b>C</b>	<b>RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b>				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%		<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (238 quinquies)		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
<b>D</b>	<b>IMPUTATIONS</b>				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E</b>	<b>CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b>				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
<b>F</b>	<b>CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ</b>				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
<b>G</b>	<b>ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b>				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
<b>H</b>	<b>COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné
Examen de conformité fiscale (ECF)			<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF	

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR TELEDEC.FR

		Si déposé néant, cochez la case :	<input checked="" type="checkbox"/>			
<b>I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>						
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	<b>a</b>				
	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>				
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires.		<b>c</b>				
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		<b>d</b>				
Montant des autres distributions:		<b>e</b>				
		<b>f</b>				
		<b>g</b>				
		<b>h</b>				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		<b>i</b>				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		<b>j</b>				
Montant des revenus répartis		<b>Total (a à h)</b>				
<b>J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS</b>						
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
<b>K DIVERS</b>						
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)						
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>						
Rémunérations	Montant brut des salaires ( hors apprentis et handicapés)					
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
	MVLt imposées	à 0 %	à 15 %			
	MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		à 19 %			
	MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice					
	MVLt réalisée au cours de l'exercice					
	MVLt restant à reporter					
<b>M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>						
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice						
			Nombre de reçus délivrés			

## 1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise   one step - SIREN : 334536414					Néant <input type="checkbox"/>							
Durée de l'exercice en nombre de mois   12					Durée de l'exercice précédent   12							
					Exercice N clos le   31/12/2023		Exercice N-1 clos le   31/12/2022					
<b>ACTIF</b>					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial				010		012					
	Immobilisations incorporelles - Autres				014		016					
	Immobilisations corporelles				028	50 188	030	48 851	1 337		1 682	
	Immobilisations financières (1)				040	4 151	042		4 151		3 565	
	<b>TOTAL I (5)</b>				044	54 339	048	48 851	5 488		5 247	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production				050		052					
	Stocks marchandises				060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066					
	Créances (2) clients et comptes rattachés				068	1 792	070		1 792		4 317	
	Créances autres (3)				072		074					
	Valeurs mobilières de placement				080	43	082		43		1 143	
	Disponibilités				084	2 323	086		2 323		3 107	
	Charges constatées d'avance				092	17 828	094		17 828		16 847	
<b>TOTAL II</b>				096	21 986	098		21 986		25 415		
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>				110	76 325	112	48 851	27 474		30 662		
<b>PASSIF</b>					Exercice N NET			Exercice N-1 NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel						120					
	Ecart de réévaluation						124					
	Réserve légale						126					
	Réserves réglementées						130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)					131	132					
	Report à nouveau						134	8 312			8 415	
	Résultat de l'exercice						136	-10 488			-104	
	Subventions d'investissement						137					
	Provisions réglementées						140					
	<b>TOTAL I</b>						142	-2 176			8 311	
Provisions pour risques et charges						<b>TOTAL II</b>	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	18 877			5 577	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164					
	Fournisseurs et comptes rattachés						166	9 765			9 693	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)					169	172	998				
	Comptes courants d'associés						173					
	Autres dettes						175	10			1 176	
	Produits constatés d'avance						174				5 905	
<b>TOTAL III</b>						176	29 650			22 351		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>						180	27 474			30 662		
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184			

2. **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2024  
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise one step - SIREN : 334536414						<input type="checkbox"/>	
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>						N clos le 31/12/2023	N-1 clos le 31/12/2022
Ventes de marchandises			209		210		
Production vendue biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215	10 566	214		
Production vendue services			217	71 535	218	71 535	76 152
Production stockée					222		
Production immobilisée					224		
Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230	10 566	6 272
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>					232	82 101	82 424
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234		
Variation de stock (marchandises)					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238		3 786
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240		
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier					
		immobilier		60 798	242	74 939	64 093
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243	345	244	4 169	324
Rémunérations du personnel					250	10 542	12 038
Charges sociales					252	2 592	2 048
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI	255	345	254	345	43
Dotations aux provisions					256		
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	259		262	2	196
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260	2			
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>					264	92 589	82 528
<b>1 - Résultat d'exploitation (I - II)</b>					270	-10 488	-104
Produits financiers			(III)		280		
Produits exceptionnels			(IV)		290		
Charges financières			(V)		294		
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	(VI)	347	300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348			
Impôts sur les bénéfices			(VII)		306		
<b>2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)</b>					310	-10 488	-104
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>					312		314
Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2							10 488
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316		
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles				322		
	Impôts et taxes non déductibles				324		
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
DEDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987		342
	Reprise d'entreprise en difficulté	981		Jeune entreprise innovante	989		
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG 44 quaterdecies	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992		Zone de développement prioritaire	993		
	Créance report en arrière du déficit				346		350
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)				643		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)				645		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)				647		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)				648		
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
	Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)				649		
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs</b>					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356	
Déficits antérieurs reportables							360
<b>Résultat fiscal après imputation des déficits</b>					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372
							10 488

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>one step - SIREN : 334536414</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450	48 463	452		454	48 463	456	0		
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470	1 725	472		474	388	476	1 337		
Immobilisations financières		480	4 151	482		484		486	4 151		
TOTAL		490	54 339	492		494	48 851	496	5 488		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540	48 463	542	345	544	48 118	546	690		
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570	48 463	572	345	574	48 118	576	690		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR		Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé									
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations	590	583	594	595			
	TOTAL				596	585	597	599			

Désignation de l'entreprise <u>one step - SIREN : 334536414</u>						Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
				Dotations	Reprises		
Fonds commercial				681	683		
Autres immobilisations incorporelles				700	705		
Terrains				710	715		
Constructions				720	725		
Installations techniques, matériel et outillage				730	735		
Installations générales agencements aménagements divers				740	745		
Matériel de transport				750	755		
Autres immobilisations corporelles				760	765		
<b>TOTAL</b>				<b>770</b>	<b>775</b>		
<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>							
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
2							
3							
4							
5							
6							
<b>TOTAL à reporter</b>						<b>780</b>	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent						982	1 264
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)						982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice						982 ter	
Déficits imputés						983	
Déficits reportables						984	1 264
Déficits de l'exercice						860	10 488
Total des déficits restant à reporter						870	11 752
<b>III DIVERS</b>							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380		
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	



5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : one step - SIREN : 334536414		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	71 535
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		<b>106</b>	<b>71 535</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	10 566
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		<b>144</b>	<b>10 566</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		<b>152</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	82 101
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	82 101
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6. **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | one step - SIREN : 334536414 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse : .....

---

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse : .....

---

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse : .....

---

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse : .....

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre ..... Nom complet .....

Nom marital ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Naissance : Date ..... N° Département ..... Commune ..... Pays .....

Adresse : .....

---

Titre ..... Nom complet .....

Nom marital ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Naissance : Date ..... N° Département ..... Commune ..... Pays .....

Adresse : .....

7. **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)**

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE one step - SIREN : 334536414

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....	.....	.....
Adresse : .....	.....	.....
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....	.....	.....
Adresse : .....	.....	.....
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....	.....	.....
Adresse : .....	.....	.....
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....	.....	.....
Adresse : .....	.....	.....
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....	.....	.....
Adresse : .....	.....	.....

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD

(2024)



N° 15252\*10  
ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt  
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : one step	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 334536414	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	

<b>II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
<b>CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
<b>PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :</b>	

<b>III - CAS PARTICULIERS</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	